

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le treize avril deux mil vingt-et-un.

PRÉSENTS : M. GARCIA, Mme BARAILLES, M. MIRANDE, Mme FAGET, MM. MEYNARD, BÉLAIR, Mme PINHEIRO, MM. BERTOUILLE, DISSÈS, PORTEJOIE, Mme SAZI, M. PETIT, Mmes DUCÉL, PELLETIER, MM. BORDENEUVE, DOUCET, Mme BAURENS, MM. MOUMOUNI, FRÉMY, DURAND, JIMENEZ, CUESTA.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme GRIFFOND.

POUVOIRS : Mme FOUQUET à Mme PINHEIRO, Mme ROUMAZEILLES à Mme BARAILLES, Mme VÉZINAT à M. MIRANDE, M. LÉCUREUIL à M. PORTEJOIE, Mme KABACH à Mme FAGET, Mme CAMGUILHEM à M. FRÉMY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 7 avril 2021

Date de l'affichage : 7 avril 2021

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNÉE 2020

Délibération n°2021-44

VU la désignation de Madame Brigitte BARAILLES – Première Adjointe – en tant que Présidente de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 alinéa 2 C.G.C.T.,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission « Finances-Economie-Emploi »,

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, conformément à l'article L 2121-14 alinéa 3 C.G.C.T.,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le Compte administratif de la Commune 2020.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 14 avril 2021



Le Maire,

Francis GARCIA.

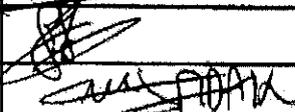
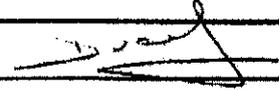
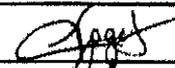
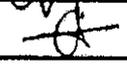
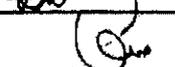
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

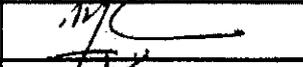
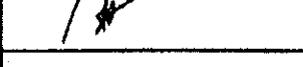
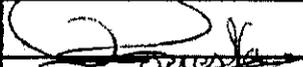
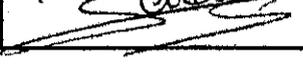
Date de convocation : 07 avril 2021

Présenté par (1) Monsieur Le Maire
A. le 07 avril 2021 de Passage d'Agén de Blay

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A. le 07 avril 2021 de Passage d'Agén de Blay
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

1er Adjoint - Brigitte BARRAILLES	
2eme Adjoint - Jean-Jacques MIRANDE	
Abdou Kadri MOUMOUNI	
Amal KABACH	
Béatrice DUCEL	
Catherine CAMGUILHEM	
Corinne GRIFFOND	
Corinne PELLETIER	
Cécile FAGET	
Daniel MEYNARD	
Denis BERTOUILLE	
Fabienne BAURENS	
Frédéric DOUGET	
Gilles FRÉMY	
Isabelle ROUMAZEILLES	
Jean-Claude DISSÈS	
Jean-Louis JIMENEZ	
Jean-Michel BÉLAIR	
Laurence PINHEIRO	
Le Maire - Francis GARCIA	
Marie-Thérèse FOUQUET	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Michaël PETIT	
Michel BORDENEUVE	
Michel DURAND	
Myriam VÉZINAT	
Pascal LECUREUIL	
Patricia SAZI	
Pierre Yves PORTEJOIE	
Serge CUESTA	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A.16

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agén s'est réuni en séance ordinaire le treize avril deux mil vingt-et-un.

PRÉSENTS : M. GARCIA, Mme BARAILLES, M. MIRANDH, Mme FAGET, MM. MEYNARD, BÉLAIR, Mme PINHEIRO, MM. BERTOUILLE, DISSÈS, PORTEJOIE, Mme SAZI, M. PETIT, Mmes DUCBL, PELLETIER, MM. BORDENEUVE, DOUCET, Mme BAURENS, MM. FRÉMY, DURAND, JIMENEZ, CUESTA.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme GRIFFOND.

POUVOIRS : Mme FOUQUET à Mme PINHEIRO, Mme ROUMAZEILLES à Mme BARAILLES, Mme VÉZINAT à M. MIRANDE, M. LÉCUREUIL à M. PORTEJOIE, Mme KABACH à Mme FAGET, M. MOUMOUNI à M. MEYNARD, Mme CAMGUILHEM à M. FRÉMY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 7 avril 2021

Date de l'affichage : 7 avril 2021

OBJET : COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNÉE 2020

Délibération n°2021-47

VU le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2020,

Le Rapporteur de la Commission « Finances-Economie-Emploi » expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier d'Agén-municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que Monsieur le trésorier d'Agén-municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est proposé au Conseil municipal de :

Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

AR PREFECTURE

047-214702011-20210413-2021_44D-BF
Recu le 26/04/2021

Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

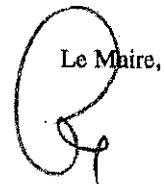
DÉCLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 14 avril 2021



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le treize avril deux mil vingt-et-un.

PRÉSENTS : M. GARCIA, Mme BARAILLES, M. MIRANDE, Mme FAGET, MM. MEYNARD, BÉLAIR, Mme PINHEIRO, MM. BERTOUILLE, DISSÈS, Mme VÉZINAT, M. PORTEJOIE, Mme SAZI, M. PETIT, Mmes DUCÉL, PELLETIER, MM. BORDENEUVE, DOUCET, Mme BAURENS, MM. FRÉMY, DURAND, JIMENEZ, CUESTA.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme GRIFFOND,

POUVOIRS : Mme FOUQUET à Mme PINHEIRO, Mme ROUMAZEILLES à Mme BARAILLES, M. LÉCUREUIL à M. PORTEJOIE, Mme KABACH à Mme FAGET, M. MOUMOUNI à M. MEYNARD, Mme CAMGUILHEM à M. FRÉMY.

SECRETARIE DE SÉANCE : M. PORTEJOIE,

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 7 avril 2021

Date de l'affichage : 7 avril 2021

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ANNÉE 2020
AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibération n°2021-50

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2020,

VU le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen pour l'année 2020,

Le Rapporteur de la Commission « Finances-Economie-Emploi » expose :

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les résultats issus du Compte Administratif sont affectés par décision du Conseil municipal après la clôture de l'exercice.

L'article L 2311-5 CGCT et les articles R 2311-11 et suivants CGCT fixent les règles d'affectation des résultats. La décision d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte administratif et les résultats doivent intégrer les crédits portés au budget primitif dont l'adoption suit le vote du compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement est le solde entre les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire écoulé auquel on ajoute celui de l'exercice budgétaire précédent pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Le résultat de la section d'investissement est le solde entre les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire écoulé auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de l'exercice budgétaire précédent.

L'affectation des résultats se traduit, soit par un report pour incorporer tout ou partie du résultat dans la section de fonctionnement, soit par une mise en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

L'affectation doit prioritairement couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, le surplus pouvant être maintenu en section de fonctionnement.

Ainsi, le Compte Administratif pour 2020, fait apparaître :

- un excédent en Section de Fonctionnement : + 3 409 425,63 €
- un déficit en Section d'Investissement : - 726 668,55 €

En outre, la Section d'Investissement comporte :

- des restes à réaliser pour un montant de : 1 431 460,53 €
- des restes à recouvrer pour un montant de : 1 000 890,00 €

Etant rappelé, d'une part que les restes à réaliser sont les dépenses qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre 2020 et que d'autre part, les restes à recouvrer sont les recettes certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre 2020.

La différence entre ces dépenses et recettes ressortant à - 430 570,35 €.

Les restes à réaliser et les restes à recouvrer doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et doivent donc être intégrés dans le résultat de la section d'investissement.

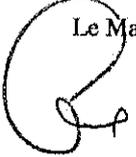
Ainsi, le besoin de financement de la Section d'Investissement s'établit à 1 157 238,90 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter une partie du résultat de la Section de Fonctionnement en réserve (article 1068), soit 1 157 238,90 €, afin de couvrir le déficit ou besoin de financement de la Section d'Investissement et de reprendre le solde, soit 2 252 186,73 € en report de fonctionnement (article 002).

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 14 avril 2021



Le Maire,

Francis GARCIA.